

Arrêté n°2025-URBA-01 du 09/01/2025

Prescrivant l'Enquête Publique sur la modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Val de Somme

VU :

- le Code de l'Environnement,
- le Code de l'Urbanisme,
- l'arrêté du président n°11-2024-URBA en date du 16/10/2024 ayant prescrit la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),
- l'ordonnance n°E24000113/80 en date du 11 décembre 2024 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens désignant Monsieur ALLONNEAU Jean -Marie, directeur de la production immobilière de l'OPH d'Amiens en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M Claude TRUFFERT, comptable en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant
- les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE

Article 1

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Val de Somme pour une durée de 16 **jours, du 3 février 2025 à 9 h 00 au 18 février 2025 à 17 h 00 inclus.**

Au terme de l'enquête, la procédure de modification de droit commun n°3 du PLUi sera approuvée par délibération du conseil communautaire.

Article 2

M. ALLONNEAU Jean-Marie a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M Claude TRUFFERT, en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Mme la Présidente du Tribunal Administratif.

Article 3

Le projet accompagné des avis rendus sur ce projet dans le cadre de cette procédure, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront à la Communauté de Communes du Val de Somme pendant 16 jours consécutifs et seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la Communauté de Communes, du **lundi 3 février 2025 à 9h00 au mardi 18 février 2025 à 17h inclus.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante **CCVS 31 ter rue Gambetta 80800 CORBIE**

Ces observations pourront également être adressées au commissaire-enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante : plui.valdesomme@valdesomme.com.

Article 4

La modification n°3 n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Article 5

Des informations sur la procédure de modification de droit commun n°3 du PLUi sont également disponibles sur le site internet de la CCVS à l'adresse : www.valdesomme.com

Article 6

Le commissaire-enquêteur recevra à la CCVS :

- le lundi 3 février 2025 de 9 heures à 12 heures
- le samedi 8 février 2025 de 9 heures à 12 heures
- le jeudi 13 février 2025 de 16 heures à 19 heures
- le mardi 18 février 2025 de 14 heures à 17 heures

Article 7

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président de la CCVS le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 8

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département de la Somme et à la Présidente du Tribunal Administratif. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions sur le site de la Communauté de Communes du Val de Somme (www.valdesomme.com) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 9

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les annonces légales de deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la CCVS et dans les communes.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Fait à Corbie, le 09/01/2025.

Le Président
Alain BABAUT



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Communauté de Communes du Val de Somme
Utilisateur : PASTELL ccvaldesomme.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2025_URBA_01**
 Objet : **Urbanisme - Enquête publique modification 3 PLUI CCVS**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2025-01-09 00:00:00+01
 Nature de l'acte : Autres
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 2.1 - Documents d urbanisme
 Identifiant unique : 080-248000499-20250109-2025_URBA_01-AU
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	879 o
Document principal (Autre document) Nom original : 2025_urba_01_Enquete publique modification 3 PLUI CCVS.pdf Nom métier :	application/pdf	494.3 Ko
99_AU-080-248000499-20250109-2025_URBA_01-AU-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	9 janvier 2025 à 16h11min21s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	9 janvier 2025 à 16h11min31s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur NATHALIE BLOT
En attente de transmission	9 janvier 2025 à 16h11min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 janvier 2025 à 16h11min43s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	9 janvier 2025 à 16h11min51s	Reçu par le MI le 2025-01-09

